

COMMUNE DE STOSSWIHR

Arrondissement de Colmar
Haut-Rhin

**SERVICE DE
L'ASSAINISSEMENT**

RAPPORT ANNUEL

SUR LE PRIX ET LA QUALITE
DU SERVICE ASSAINISSEMENT

EXERCICE 2022

Application de la loi n° 95-101 du 02 février 1995
Et du décret n° 2007-675 du 02 mai 2007 relatif aux rapports annuels
Sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable
Et de l'assainissement

I- CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE

Présentation du territoire desservi

Le réseau d'assainissement a été mis en place après guerre, lors de la reconstruction de Stosswihr.

Le réseau communal d'assainissement est réalisé à 90 %. Certains immeubles ont été reconnus non raccordables, pour des raisons techniques. D'autres, faute de réseau, ne sont pas raccordables dans l'immédiat.

Mode de gestion du service

Le service est exploité en régie communale.

Il se compose d'un réseau de canalisation qui recueille et achemine les eaux usées depuis la partie publique des branchements particuliers jusqu'aux points de rejet dans le collecteur intercommunal relié à la station d'épuration de Colmar.

Estimation de la population desservie

Le service public d'assainissement collectif dessert 1340 habitants environ.

Nombre d'abonnements

Abonnés domestiques : 522

Volume assujetti

51 620 m³

Linéaire de réseaux de desserte

Le linéaire du réseau de canalisation du service de collecte est de 11 km 645.

Réseau séparatif : 7 km 639

Réseau unitaire : 3 km 552 dont 1 km 572 de réseau communautaire (RD417)

II- TARIFICATION, DEPENSES ET RECETTES DU SERVICE

Modalité de tarification

Les tarifs applicables durant l'exercice sont les suivants :

	Rémunération du service	1^{er} janvier de l'exercice
Taxe et redevances		
€ HT/m3	Redevance d'assainissement	0.97 €
€ HT/m3	Redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique	0.350 €
€ HT/m3	Redevance pour modernisation des réseaux de collecte pour les raccordés	0.233 €
€ HT/m3	Redevance pour modernisation des réseaux de collecte pour les non raccordés	0 €

Le service n'est pas assujéti à la TVA.

Le tarif 2022 a été fixé par délibération du Conseil Municipal en date du 28 mars 2022 effective à compter du 1^{er} janvier 2022.

Facture d'assainissement type

Facture pour une consommation de 120 m3/an et évolution par rapport à N-1

Désignation	Quantité	Prix 2021 collectif	Prix 2021 non collectif	Montant 2021 collectif	Montant 2021 non collectif
Redevance Assainissement	120	0,91 €		109.20 €	
Redevance pollution domestique	120	0,350 €	0,350 €	42.00 €	42.00 €
Redevance réseaux de collecte	120	0,233 €		27.96 €	- €

Total		179.16 €	42.00 €
--------------	--	----------	---------

Désignation	Quantité	Prix 2022 collectif	Prix 2022 non collectif	Montant 2022 collectif	Montant 2022 non collectif
Redevance Assainissement	120	0,97 €		116.40 €	
Redevance pollution domestique	120	0,350 €	0,350 €	42.00 €	42.00 €
Redevance réseaux de collecte	120	0,233 €		27.96 €	- €
Total				186.36 €	42.00 €

variation collectif : 4.02 %

variation non collectif : 0 %

La redevance de l'Agence a été remplacée par une redevance de pollution domestique due par tous les abonnés et une redevance pour la modernisation des réseaux de collecte, due par les abonnés assujettis à la redevance d'assainissement.

Recettes

Redevance assainissement	50 072.13 €
Redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique	18 434.85 €
Redevance pour la modernisation des réseaux de collecte	12 028.47 €
FCTVA	0 €
Taxe de raccordement au réseau d'assainissement	0 €
Subvention	0 €

Dépenses

La participation de la commune aux frais de fonctionnement engagés par la CCVM s'est élevée à 53 379.00 €.

III- FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

Montants financiers

Montant des travaux engagés	56 542.46 €
Montant des subventions	0 €

Etat de la dette du service

Le service assainissement ne supporte aucun emprunt.

Amortissements

Durant l'exercice, la collectivité a réalisé les amortissements suivants :

Libellé	Amortissements
Travaux assainissement	27 648.89 €

Fait à Stosswihr, le 30 juin 2023

Daniel THOMEN

Maire de Stosswihr

